



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 11.1 de l'ordre du jour provisoire

### Dix-huitième session ordinaire

27 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 2021

## UTILISATION DURABLE ET CONSERVATION DES POLLINISATEURS INVERTÉBRÉS, Y COMPRIS LES ABEILLES À MIEL

### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-4
II. État et évolution de la situation des pollinisateurs invertébrés, y compris les abeilles à miel .....	5-25
III. Initiatives mondiales et régionales relatives aux pollinisateurs.....	26-28
IV. Lacunes et besoins à combler .....	29-30
V. Travaux de la Commission en rapport avec les pollinisateurs invertébrés.....	31-37
VI. Indications que la Commission est invitée à donner .....	38

## I. INTRODUCTION

1. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») a adopté le Plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après le «Plan de travail»)¹. Dans le Plan de travail, les micro-organismes et les invertébrés sont considérés comme des groupes fonctionnels et il est prévu que la Commission aborde deux de ces groupes à chacune de ses sessions. Pendant la session en cours, la Commission doit se pencher sur les pollinisateurs, notamment les abeilles à miel, les agents de lutte biologique et les biostimulants².

2. Dans le cadre du Plan de travail, la Commission aborde chacun des groupes fonctionnels en s'appuyant sur:

- un résumé de la situation et des tendances en ce qui concerne la conservation, l'utilisation et l'accès et le partage des avantages fondé sur les travaux antérieurs de la Commission, la documentation existante et, le cas échéant, une enquête ouverte qui pourrait également rassembler les pratiques optimales en matière de conservation et d'utilisation durable;
- un recensement des organisations internationales et régionales et des autres institutions qui s'occupent le plus des questions en rapport avec le groupe fonctionnel et la recherche des domaines stratégiques dans lesquels une collaboration peut être envisagée;
- une analyse des lacunes à combler, des besoins à satisfaire et des possibilités à exploiter, que la Commission et ses membres sont invités à examiner³.

3. Il est rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (ci-après l'Initiative internationale sur les pollinisateurs) dans le rapport intérimaire sur la question (*Progress report on the implementation of the international initiative for the conservation and sustainable use of pollinators*)⁴.

4. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la FAO ont publié respectivement en 2016 et en 2019 des évaluations mondiales qui concernaient les pollinisateurs⁵ ⁶. Afin de faciliter l'examen par la Commission de la question des pollinisateurs, y compris les abeilles à miel, pendant la session en cours, la FAO a coordonné la rédaction par des spécialistes d'un projet d'étude sur l'utilisation durable et la conservation des pollinisateurs invertébrés, y compris les abeilles à miel⁷. Le projet d'étude fait fond sur un examen des travaux publiés à ce sujet, des analyses de données, les résultats d'un questionnaire envoyé à tous les Membres et à toutes les parties intéressées et une analyse de données qualitatives des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Le présent document puise dans les informations qui figurent dans les rapports susmentionnés et le projet d'étude et donne des informations actualisées sur l'état et l'évolution de la situation des pollinisateurs invertébrés, recense les initiatives régionales et internationales sur la question, précise les lacunes et les besoins à combler et invite la Commission à donner des indications sur la manière dont il faudrait faire avancer les travaux dans ce domaine.

## II. ÉTAT ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES POLLINISATEURS INVERTÉBRÉS, Y COMPRIS LES ABEILLES À MIEL

5. Près de 90 pour cent des espèces de plantes à fleurs ont besoin, à différents degrés, des pollinisateurs (vertébrés et invertébrés) et des services de pollinisation qu'ils assurent; à l'échelle mondiale, la production durable, les rendements et la qualité d'environ trois quarts des cultures de fruits et de graines destinés à la consommation humaine dépendent, au moins en partie, des

¹ CGRFA-17/19/Report, *annexe E*.

² CGRFA-17/19/Report, *annexe E*, paragraphe 14.

³ CGRFA-17/19/Report, *annexe E*, paragraphe 7.

⁴ CGRFA-18/21/11.3/Inf.1.

⁵ <https://ipbes.net/assessment-reports/pollinators>.

⁶ <http://www.fao.org/state-of-biodiversity-for-food-agriculture/en/>.

⁷ CGRFA-18/21/11.1/Inf.1.

pollinisateurs. Les cultures pollinisées par des animaux sont riches en micronutriments, et de plus en plus d'éléments mettent en évidence le lien direct entre les pollinisateurs et les cultures qui en dépendent d'un côté et l'alimentation adéquate sur le plan nutritionnel de l'autre, en particulier pour les pays en développement. Les cultures qui dépendent des pollinisateurs contiennent dans certains cas des niveaux élevés de lipides, de vitamine A et autres caroténoïdes, de vitamines C et E, de lycopène, de bêta-cryptoxanthine et de bêta-tocophérol (antioxydants), de calcium, de fluor, d'acide folique (fer), etc., qui sont indispensables à une alimentation saine.

6. À l'échelle mondiale, l'agriculture dépend aujourd'hui presque deux fois plus des pollinisateurs qu'il y a 60 ans. En 1961, les cultures tributaires des pollinisateurs occupaient 19,4 pour cent des terres agricoles, contre 32,8 pour cent en 2016. En d'autres termes, la dépendance de l'agriculture mondiale à l'égard des pollinisateurs – mesurée en proportion de terres occupées par des cultures qui dépendent des pollinisateurs – a augmenté de 70 pour cent environ entre 1961 et 2016.

7. À peu près 10 pour cent de la production végétale doit pouvoir compter sur les services de pollinisation, soit une valeur marchande annuelle mondiale qui peut atteindre 577 milliards d'USD<sup>8</sup>. Sans les pollinisateurs, de nombreuses espèces végétales dépériraient et disparaîtraient, ce qui mettrait en péril la nature, le bien-être des êtres humains et l'économie. Sans la pollinisation par les animaux, les changements que connaîtraient les récoltes à l'échelle mondiale pourraient faire augmenter les prix pour les consommateurs et diminuer les bénéfices pour les producteurs; les incidences économiques relatives de la perte de pollinisateurs pourraient être les plus graves dans plusieurs régions d'Afrique. Environ 3,7 milliards d'EUR de la production agricole annuelle de l'Union européenne dépendent directement des insectes pollinisateurs<sup>9</sup>. En Californie (États-Unis d'Amérique), les cultivateurs d'amandes en produisent 80 pour cent de la production mondiale et ont recours à plus de 1 million de ruches d'abeilles à miel domestiques pour faire fonctionner une filière d'une valeur de 6 milliards d'USD<sup>10</sup>. On estime à plus de 1,5 milliard d'USD la valeur annuelle des pollinisateurs sauvages qui pollinisent seulement sept espèces cultivées aux États-Unis d'Amérique. En Argentine, on a calculé la valeur de la pollinisation par les bourdons indigènes dans la production de pommes: en l'absence de ces derniers, le taux de nouaison et le nombre de fruits produits ont presque diminué de moitié et les recettes des exploitants ont été divisées par 2,4. La valeur monétaire de la pollinisation est néanmoins difficile à estimer précisément et il n'y a pas assez de données pour établir la valeur économique non monétaire des pollinisateurs et des services de pollinisation.

#### *État et évolution de la situation des pollinisateurs*

8. Plusieurs nouvelles études mondiales confirment que les populations de pollinisateurs sauvages diminuent. Elles vont dans le sens des rapports antérieurs qui montraient que les populations d'abeilles sauvages étaient moins présentes et moins diverses (et moins abondantes pour certaines espèces) aux échelons local et régional. Les données provenaient essentiellement d'Europe du Nord-Ouest et d'Amérique du Nord. De précédentes évaluations sur les abeilles sauvages avaient mis en évidence un manque de données pour certaines régions (Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et région du Pacifique) qui empêchait de faire un constat général sur leur situation aux niveaux régional ou mondial. D'après une étude publiée en 2021 et fondée sur les données du Système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB) relatives aux abeilles sauvages, on a signalé entre 2006 et 2015 environ 25 pour cent d'espèces en moins qu'avant les années 1990. Les auteurs ont conclu que la richesse en espèces d'abeilles s'était appauvrie sur tous les continents sauf en Océanie, et que cette tendance semblait relativement récente et s'était accélérée dans les années 1990.

<sup>8</sup> Valeurs communiquées pour 2015, en USD, dans le rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire établi par l'IPBES (*Assessment Report on Pollinators, Pollination and Food Production*) (<https://ipbes.net/assessment-reports/pollinators>).

<sup>9</sup> Commission européenne. 2021. *Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative européenne sur les pollinisateurs*. Bruxelles (également disponible à l'adresse suivante: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0261&from=EN>).

<sup>10</sup> [https://www.nass.usda.gov/Statistics\\_by\\_State/California/Publications/Specialty\\_and\\_Other\\_Releases/Almond/Forecast/202005almpd.pdf](https://www.nass.usda.gov/Statistics_by_State/California/Publications/Specialty_and_Other_Releases/Almond/Forecast/202005almpd.pdf).

9. Une deuxième étude récente avait pour objet d'évaluer la richesse en espèces d'abeilles à l'échelle mondiale sur la base de listes de contrôle des populations d'abeilles, d'observations vérifiées et des données publiées. Il en est ressorti que les plus grands espaces riches en espèces d'abeilles se trouvaient dans le sud-ouest des États-Unis d'Amérique, dans le bassin méditerranéen, jusqu'au Moyen-Orient, et en Australie.

10. Près d'un quart des espèces de bourdons analysées en regard des critères de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont menacées, et la proportion varie selon les régions: 21,0 pour cent en Europe, 26,0 pour cent en Amérique du Nord, 45,5 pour cent en Méso-Amérique et 12,5 pour cent en Amérique du Sud; les évaluations concernant l'Asie, région la plus riche en espèces de bourdons, ne sont pas encore disponibles. Bien que l'on s'efforce davantage de recueillir des informations sur la situation des bourdons, on ne dispose toujours pas d'évaluations ou de données suffisantes pour de nombreuses régions<sup>11</sup>.

11. Il ne fait pas de doute que les colonies d'abeilles à miel domestiques contribuent énormément à la productivité agricole en assurant des services de pollinisation. Au niveau mondial, le nombre de ruches d'abeilles à miel domestiques a augmenté d'environ 80 pour cent en 60 ans, mais les tendances et la disponibilité des données varient beaucoup d'une région à l'autre. Par exemple, le nombre de ruches n'a cessé d'augmenter en Afrique (d'environ 150 pour cent de 1961 à 2019), mais la hausse a été encore plus forte en Asie (plus de 300 pour cent d'augmentation entre le début des années 1960 et aujourd'hui)<sup>12</sup>. Il est très utile de poursuivre les travaux de recherche-développement sur les abeilles à miel. Le développement rapide de l'apiculture urbaine, activité que l'on suppose avoir des conséquences sociologiques et écologiques non négligeables, est un phénomène mondial relativement récent qui n'est pour l'essentiel pas encore quantifié.

12. Les abeilles sans dard jouent également un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes et les services de pollinisation dans quelques régions ou pays et pour certaines espèces cultivées. Comme les abeilles à miel, les abeilles sans dard sont eusociales. Elles butinent donc fréquemment et pourraient grandement contribuer aux services de pollinisation, notamment ceux qui profitent aux cultures. Un recensement récent des abeilles sans dard a permis de mettre en évidence le potentiel de domestication de 560 espèces dans trois régions du monde: région néotropicale (431 espèces), région indomalaise et Australasie (91 espèces) et région afrotropicale (38 espèces). Malheureusement, les abeilles sans dard et leurs liens avec la pollinisation des cultures n'y sont pas suffisamment étudiés.

13. Les études sur la situation des sous-espèces («races géographiques») de pollinisateurs invertébrés sont globalement insuffisantes: les informations sur les sous-espèces communiquées ici portent essentiellement sur les sous-espèces d'abeille à miel et les ressources génétiques y relatives, qui sont menacées. Les sous-espèces indigènes d'abeille à miel se sont adaptées aux conditions environnementales locales grâce à un processus d'évolution (comme la plupart des races locales d'animaux). Elles résistent mieux aux menaces et constituent des réservoirs essentiels de diversité et de ressources génétiques.

14. En étudiant la morphologie, les phénotypes, le comportement et les gènes des abeilles à miel, on peut en distinguer cinq lignées et 29 sous-espèces: 1) lignée A – Afrique; 2) lignée M – Europe du Nord et de l'Ouest et Asie centrale; 3) lignée C – Europe centrale et méridionale; 4) lignée O – Caucase, Turquie, Moyen-Orient, Chypre, Crête/Moyen-Orient et Asie occidentale; 5) lignée Y – péninsule arabe et hauts plateaux éthiopiens.

15. Diverses stratégies de conservation *in situ* et *ex situ* peuvent être adoptées pour protéger les sous-espèces d'abeilles à miel et leur diversité génétique et répondre aux besoins des apiculteurs, notamment des évaluations génétiques des populations, la cryoconservation des gamètes, des stratégies de sélection efficaces ayant pour but l'amélioration génétique des sous-espèces locales (programmes de sélection, insémination artificielle, etc.) et la création d'un registre commun de

---

<sup>11</sup> Ces régions sont celles définies par le groupe de spécialistes des bourdons de la Commission de la sauvegarde des espèces (UICN). Voir <https://bumblebeespecialistgroup.org/regions/>.

<sup>12</sup> On trouvera plus de détails sur les disparités constatées entre les régions quant à l'évolution de la situation des ruches d'abeilles à miel dans le document CGRFA-18/21/11.1/Inf.1.

données de caractérisation. À ce jour, il n'existe que peu de programmes de conservation des abeilles à miel et la plupart d'entre eux sont exécutés en Europe – peut-être parce que la région compte une grande diversité de sous-espèces endémiques d'abeilles à miel. Il faut consolider le réseau d'échanges et la collaboration entre les institutions et les chercheurs, ce qui signifie adopter des méthodes communes concernant la collecte, le recensement, le stockage et l'utilisation du matériel génétique. Quelques initiatives sont actuellement mises en place, comme, par exemple, un groupe de travail sur la conservation des gènes d'abeilles à miel en banque de gènes piloté par la Fédération internationale des associations apicoles (Apimondia), mais il faut intensifier et coordonner davantage les efforts si l'on veut améliorer la conservation.

#### *Causes de la diminution du nombre de pollinisateurs*

16. L'importance des facteurs et le risque qu'ils présentent pour les pollinisateurs (c'est-à-dire l'appauvrissement des populations) varient en fonction des régions. À la lumière de nouveaux éléments disponibles, les facteurs directs les plus importants dans toutes les régions sont le changement d'affectation des terres (couverture et configuration des sols), l'agriculture intensive et l'utilisation de pesticides. Viennent ensuite la pollution, les espèces exotiques envahissantes, y compris les espèces d'abeilles introduites, les agents pathogènes et le changement climatique. Ce dernier va sans doute devenir un paramètre majeur et accentuer les risques liés aux autres facteurs.

17. L'intensification de l'agriculture s'opère à des rythmes différents en fonction des régions. Ces 25 dernières années, la superficie de terres cultivées a augmenté dans les pays en développement. Plusieurs aspects liés à l'intensification de l'agriculture ont des répercussions sur la santé des pollinisateurs et sur les interactions entre ces derniers et les végétaux, soit directement, soit par effet de synergie. Dans les régions du Sud, la tendance reste à l'expansion agricole, à l'intensification conventionnelle et à l'urbanisation, en partie stimulées par le commerce international.

18. En 2016, l'IPBES a fait savoir que les pesticides, en particulier les insecticides, avaient une multitude d'effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs dans des conditions expérimentales contrôlées, et que, au moment où ce constat avait été fait, peu d'études de terrain évaluaient les effets des pesticides sur les abeilles (autres que les abeilles à miel) à des doses correspondant à la réalité du terrain. Depuis, des études réalisées en Europe et en Amérique du Nord sur les effets de l'exposition réelle des abeilles sauvages aux pesticides ont révélé des effets négatifs, voire sublétaux, notamment une baisse du nombre de nids et de descendants des abeilles qui nichent à terre et une diminution de la densité de population, de la croissance des colonies et du taux de reproduction des bourdons et d'autres abeilles solitaires qui nichent au-dessus du sol. On manque encore de données concernant les autres régions.

19. Depuis 1995, les tendances en matière de consommation totale de pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) varient selon les régions; elle a énormément augmenté dans certaines zones d'Amérique du Nord et du Sud et d'Asie. Il est important de noter que, de 1995 à nos jours, l'utilisation des différents groupes de pesticides n'a pas évolué partout de façon homogène. Par exemple, l'utilisation d'herbicides a considérablement progressé dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Amérique du Nord et du Sud et en Afrique. Pour ce qui est des insecticides, l'utilisation par unité de surface a beaucoup augmenté dans certaines régions, par exemple en Océanie, et légèrement dans les pays d'Afrique. En Amérique du Sud, en Asie du Sud et en Asie centrale, le recours aux insecticides par unité de surface a plutôt tendance à diminuer. Toutefois, si l'on veut évaluer l'impact environnemental, il ne faut pas tenir compte que de la quantité mais aussi des propriétés dangereuses des pesticides et de l'utilisation qui en est faite.

#### *Pratiques de gestion durable et mesures de conservation*

20. Il existe trois types de programmes de sélection pour les abeilles à miel: les programmes à visée commerciale, les programmes de conservation et les programmes de recherche. Les programmes de sélection sont importants pour de nombreuses sous-espèces indigènes européennes, qui peuvent par exemple être croisées avec les sous-espèces *Apis mellifera carnica* ou *Apis mellifera ligustica* ou remplacées par celles-ci. En Asie, *Apis cerena* risque elle aussi d'être remplacée par d'autres espèces ou croisées avec elles. Les programmes de sélection permettent de conserver les sous-espèces locales qui présentent des caractéristiques génétiques intéressantes. Les abeilles à miel sont considérées

comme des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui présentent un intérêt au regard de la conservation de la diversité génétique et de la sélection. C'est pourquoi les données les concernant sont enregistrées dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)<sup>13</sup>.

21. Les pratiques de gestion, systèmes et processus respectueux des pollinisateurs sont de nature à préserver la richesse et l'abondance des populations de pollinisateurs sauvages s'ils sont mis en œuvre de façon pérenne. Les processus et systèmes en question sont notamment l'intensification durable, l'agroécologie, l'agriculture biologique et la gestion intégrée des organismes nuisibles. Les initiatives de ce type ont pour objectif d'accroître la productivité des cultures sur le long terme en améliorant les avantages offerts par la biodiversité, y compris la diversité des pollinisateurs, les services écosystémiques qu'ils rendent et ce que la nature apporte aux populations humaines, tout en réduisant autant que possible l'utilisation d'intrants de synthèse et l'expansion des terres cultivées. Des études récentes montrent qu'il importe de privilégier les processus écologiques et l'«intensification écologique»<sup>14</sup> pour lutter contre la diminution du nombre des pollinisateurs et obtenir d'autres résultats, tels qu'une protection biologique naturelle, l'amélioration des fonctions des sols et la sécurité alimentaire durable.

22. De nombreuses initiatives de conservation plus vastes, visant par exemple à protéger la diversité des habitats ou à en accroître la richesse, ont des effets positifs sur un large éventail d'organismes, y compris les pollinisateurs invertébrés. D'après les données disponibles, la protection de zones plus étendues (d'une surface supérieure à 10 hectares) d'habitats naturels ou semi-naturels contribue à préserver les habitats des pollinisateurs à l'échelle régionale ou nationale. De même, les mesures de conservation conçues pour les habitats de pollinisateurs ont permis d'améliorer la biodiversité en général ainsi que d'autres services écosystémiques. Elles ont notamment contribué à réduire les populations d'organismes nuisibles (amélioration de la lutte naturelle contre les ravageurs), à améliorer la qualité des sols et à protéger contre l'érosion de ceux-ci.

#### *Politiques et réglementation*

23. De plus en plus de pays adoptent des stratégies nationales de pollinisation mais, en règle générale, il n'existe pas de loi ou de règlement exclusivement consacré aux pollinisateurs. Les questions y relatives sont le plus souvent intégrées ou abordées dans des lois nationales de différentes natures, par exemple sur les espèces menacées d'extinction, l'autorisation et l'utilisation des pesticides, le commerce de produits issus de l'apiculture, comme le miel, ou la sélection du bétail. La responsabilité administrative de ces lois incombe souvent à différents organismes publics aux niveaux national et régional. La plupart des lois nationales qui traitent spécifiquement des pollinisateurs portent surtout sur les abeilles à miel dans le contexte de l'apiculture (commerce, biosécurité, organismes nuisibles et maladies, produits de la ruche, règles concernant la sélection, etc.). La disparité des compétences en matière de pollinisateurs rend souvent difficiles et laborieuses l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée de protection des pollinisateurs.

24. La situation au niveau international est semblable à la situation au niveau national. La responsabilité des questions relatives aux pollinisateurs est partagée entre différents organes et instruments et il n'existe pas, au sein des forums et instruments qui s'occupent de ces questions à l'échelle mondiale, d'organe spécialement chargé de surveiller la situation des pollinisateurs et de coordonner les mesures de protection des pollinisateurs et des services de pollinisation. L'Initiative internationale sur les pollinisateurs a permis d'obtenir des progrès notables qui se manifestent par un grand nombre d'initiatives, de projets et même de lois traitant des pollinisateurs aux niveaux national

<sup>13</sup> <http://www.fao.org/dad-is/fr/>.

<sup>14</sup> Aux fins du projet d'étude de référence, l'intensification écologique est entendue comme un processus et non comme une finalité. Cette approche est un moyen d'accroître le rendement agricole qui est conforme au sens premier de l'intensification durable. L'intensification écologique met l'accent sur les pratiques de gestion qui renforcent les processus écologiques qui concourent à la production, notamment la régulation biotique des organismes nuisibles, le cycle des éléments nutritifs et la pollinisation. On s'attache expressément à conserver et à exploiter la biodiversité fonctionnelle. L'idée est d'aboutir à des systèmes d'exploitation agricole diversifiés (Garibaldi *et al.*, 2019. «Policies for Ecological Intensification of Crop Production». *Trends in Ecology and Evolution*, 34[4]: 282–286).

et infranational. À ce jour, cependant, aucun organe s'attachant exclusivement à examiner régulièrement la situation des pollinisateurs, à coordonner de manière systématique l'échange de connaissances et de données d'expérience et à faire en sorte qu'une action concertée soit menée à l'échelle mondiale n'a été créé.

25. Les SPANB servent à replacer les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans les contextes nationaux et à orienter les mesures prises dans les pays. D'après une analyse qualitative des SPANB réalisée à partir d'une base de données sur 173 pays (qui couvre tous les SPANB disponibles sur le site web de la Convention<sup>15</sup>), en moyenne, le pourcentage d'inclusion des mots «abeille(s)», «apiculture», «pollinisateurs» ou «pollinisation» ne s'établissait qu'à 0,0142 pour cent dans les SPANB de 117 pays. Il semblerait donc que le rôle essentiel joué par les pollinisateurs et la pollinisation dans la réalisation de nombreux objectifs de conservation soit relativement peu reconnu, mais aussi qu'il y ait de nombreuses possibilités de sensibiliser les décideurs.

### III. INITIATIVES MONDIALES ET RÉGIONALES RELATIVES AUX POLLINISATEURS

26. À sa quatorzième réunion, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le plan d'action 2018-2030 de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs<sup>16</sup> et souligné que celui-ci avait pour but «d'aider les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, les organisations et initiatives concernées à appliquer la décision XIII/15»<sup>17</sup>. Le but de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs est d'aider les pays et les parties prenantes à accomplir les quatre grands objectifs suivants:

- a) «appliquer des politiques cohérentes et exhaustives sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial, et promouvoir leur intégration dans les plans, programmes et stratégies sectoriels et intersectoriels;
- b) renforcer et appliquer des pratiques de gestion qui préservent des communautés de pollinisateurs saines et permettent aux agriculteurs, apiculteurs, sylviculteurs, gestionnaires des terres et communautés urbaines d'exploiter les avantages procurés par les services de pollinisation pour leur productivité et leurs moyens de subsistance;
- c) promouvoir, dans les secteurs public et privé, l'enseignement et la connaissance des multiples valeurs des pollinisateurs et de leurs habitats, améliorer les outils pour la prise de décisions et prendre des mesures concrètes qui permettent de réduire et de prévenir le déclin des pollinisateurs;
- d) surveiller et évaluer l'état et les tendances de la pollinisation, des pollinisateurs et de leurs habitats dans toutes les régions, et combler les lacunes dans les connaissances, notamment en encourageant les recherches pertinentes.»<sup>18</sup>

27. Dans la décision 14/6, il a été noté que la FAO faciliterait la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs en donnant des orientations et des conseils techniques aux pays et en contribuant à la prise de décisions concernant la pollinisation, notamment dans les domaines suivants: l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture, les programmes de protection des pollinisateurs indigènes dans les écosystèmes naturels, la promotion de systèmes de production biodiversifiés, la rotation des cultures, la surveillance des pollinisateurs indigènes et l'éducation environnementale.

28. Depuis la création de l'Initiative sur les pollinisateurs, plusieurs actions régionales et nationales sur les pollinisateurs ont été lancées. Quatre initiatives régionales (l'Initiative africaine sur les pollinisateurs, l'Initiative européenne sur les pollinisateurs, la Campagne pour la protection des pollinisateurs en Amérique du Nord et l'Initiative océanienne sur les pollinisateurs) ont déjà vu le jour

<sup>15</sup> <https://www.cbd.int/nbsap/>.

<sup>16</sup> CBD/COP/DEC/14/6.

<sup>17</sup> <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-15-fr.doc>.

<sup>18</sup> CBD/COP/DEC/14/6, annexe I, paragraphe 5.

et une cinquième, l'Initiative asiatique sur les pollinisateurs, en est encore aux premiers stades de sa conception. Outre les initiatives régionales, 31 initiatives nationales ont été ou sont en passe d'être créées, mais leur portée et leur ambition varient et elles ne sont pas équitablement réparties entre les régions: en Amérique du Nord, le Canada et les États-Unis d'Amérique ont mis en place des initiatives nationales; l'Europe et l'Asie centrale comptent 15 initiatives nationales (ce qui représente 31 pour cent des pays de la région), l'Amérique latine et les Caraïbes en comptent six (18 pour cent des pays de la région), l'Asie quatre (16 pour cent des pays de la région), et l'Afrique trois (6 pour cent des pays de la région). Il n'existe qu'une seule initiative nationale au Proche-Orient et en Afrique du Nord (ce qui représente 4,8 pour cent des pays de la région). Aucune stratégie nationale sur les pollinisateurs n'a vu le jour dans la région du Pacifique Sud-Ouest, et la seule stratégie nationale du Proche-Orient et d'Afrique du Nord n'en est encore qu'aux tout premiers stades de sa conception. Les travaux menés dans le cadre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs ont également abouti à la création d'une initiative des peuples autochtones sur les pollinisateurs<sup>19</sup>. En outre, la FAO s'est associée avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) pour rédiger une demande de subvention régionale qu'elle soumettra à l'organe de financement de l'Initiative internationale pour le climat, qui relève du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, au titre d'un projet qui vise à combler le manque de connaissances sur les pollinisateurs et les services de pollinisation en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>20</sup>.

#### IV. LACUNES ET BESOINS À COMBLER

29. Le projet d'étude montre qu'il existe encore de nombreuses lacunes scientifiques et techniques en ce qui concerne les pollinisateurs invertébrés. Certaines informations de base sur la diversité, l'abondance, la richesse et la présence de ces animaux font défaut en raison de difficultés d'ordre taxinomique et de l'absence de protocoles de surveillance normalisés, problèmes qui pourraient être résolus avec l'aide des scientifiques amateurs. En début d'année, le Centre commun de recherche de la Commission européenne a rédigé une proposition détaillée concernant un programme de suivi des pollinisateurs dans l'Union européenne<sup>21</sup>, dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité<sup>22</sup>. Le programme permettrait de surveiller plusieurs taxons de pollinisateurs invertébrés au moyen d'une approche pragmatique et normalisée d'un bon rapport coût-efficacité. L'application de cette méthode normalisée dans d'autres régions où les données de référence sur les pollinisateurs ne sont pas disponibles rendrait possibles des comparaisons directes des données en la matière et pourrait aider les décideurs à faire des choix éclairés.

30. Malgré les efforts colossaux consentis ces dernières décennies par la communauté scientifique, les travaux de recherche et les connaissances sur les pollinisateurs invertébrés et les services de pollinisation présentent encore des lacunes importantes. Ces manques de connaissances et de progrès scientifiques varient en fonction des régions. Par exemple, les données sur la répartition des abeilles sont très hétérogènes: elles font largement défaut pour la plupart des pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient et pour certaines régions d'Amérique du Sud. Les données sur l'évolution de l'abondance et des populations, elles, font globalement défaut à l'échelle mondiale. Pour ce qui est des facteurs, on manque de connaissances sur les causes les plus directes du déclin des pollinisateurs associé à la perte et à la fragmentation des habitats, même si l'on sait que le changement d'affectation des terres est le plus grand risque qui menace les pollinisateurs. Par exemple, en Afrique, on en sait toujours très peu sur les effets qu'a le changement d'affectation des terres (couverture et configuration) sur les pollinisateurs et, par voie de conséquence, sur les êtres humains et leur bien-être. On ne connaît pas encore très bien les incidences des facteurs pris individuellement sur les pollinisateurs et les services de pollinisation, et encore moins les effets conjugués de facteurs et de menaces multiples (le changement climatique associé à d'autres paramètres, par exemple). Enfin, les connaissances et les études sur les conséquences des pratiques de gestion sur tous les pollinisateurs invertébrés et les services de pollinisation sont également insuffisantes, notamment dans les domaines suivants: les méta-analyses des effets de l'agriculture biologique sur les pollinisateurs, la pollinisation

<sup>19</sup> On trouvera une liste des initiatives dans le document CGRFA-18/21/11.1/Inf.1.

<sup>20</sup> CGRFA-18/21/11.3/Inf.1, paragraphe 7.

<sup>21</sup> <https://ec.europa.eu/jrc/en/science-update/proposal-eu-pollinator-monitoring-scheme-eu-poms>.

<sup>22</sup> [https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030\\_fr](https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr).



et le rendement agricole; les effets de la réduction des pesticides (intensification écologique) sur la productivité végétale et les populations de pollinisateurs; l'évolution de la résilience des populations et des communautés de pollinisateurs après l'adoption de mesures d'intensification écologique; les effets directs et indirects des abeilles à miel et d'autres abeilles domestiques (y compris les abeilles sans dard) sur la flore sauvage et les pollinisateurs sauvages sur les plans de la concurrence et de la propagation des agents pathogènes.

## V. TRAVAUX DE LA COMMISSION EN RAPPORT AVEC LES POLLINISATEURS INVERTÉBRÉS

31. Étant donné que la FAO facilite la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs et que les objectifs de l'Initiative sont en phase avec ceux du Plan de travail de la Commission, la Commission et ses membres ont la possibilité de contribuer à l'Initiative tout en exécutant le Plan de travail.
32. En tant qu'éléments importants de la «biodiversité associée», les pollinisateurs sont couverts par le projet de mesures stratégiques définies par la Commission pour donner suite au rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (*The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*)<sup>23</sup>, qui évoque également la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs.<sup>24</sup>
33. Concernant l'objectif de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs qui consiste à appliquer des politiques cohérentes et exhaustives sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, l'élaboration et l'application de politiques telles que les stratégies nationales sur les pollinisateurs et les SPANB offrent aux membres de la Commission des possibilités d'agir. On pourrait également envisager de mentionner les pollinisateurs lorsque lors de l'élaboration ou de la révision des stratégies nationales visant à mettre en œuvre les plans d'action mondiaux de la Commission.
34. Les peuples autochtones et les populations locales peuvent, notamment grâce à leurs connaissances, apporter des solutions aux difficultés actuellement rencontrées, comme l'ont montré des publications récentes sur les méthodes bioculturelles de conservation des pollinisateurs. Les connaissances acquises grâce à des processus participatifs et inclusifs faisant intervenir de nombreux groupes de parties prenantes, y compris des peuples autochtones et des populations locales, peuvent mener à de meilleures solutions, plus acceptables, plus efficaces et plus adaptées à chaque contexte local. À l'avenir, la FAO et la Commission doivent donc continuer de prendre en compte les peuples autochtones et de les faire participer à la prise de décisions dans le cadre des travaux sur les activités et initiatives relatives aux pollinisateurs.
35. Toutes les activités qui touchent les pollinisateurs invertébrés menées au titre du Plan de travail pourraient régulièrement faire l'objet de rapports à la FAO et à l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, l'objectif étant de créer des effets de synergie (et d'éviter le chevauchement des activités) avec les projets et les travaux de recherche nationaux jusqu'en 2030. De même, on espère élaborer, dans le cadre du plan d'action 2018-2030 de l'Initiative internationale, des outils et des documents d'orientation applicables aux niveaux national, régional et mondial; la Commission et ses membres pourraient promouvoir et encourager l'utilisation des documents d'orientation et des outils au niveau national.
36. En ce qui concerne l'objectif de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs qui consiste à promouvoir l'enseignement et la connaissance des multiples valeurs des pollinisateurs et de leurs habitats, à améliorer les outils pour la prise de décisions et à prendre des mesures concrètes qui permettent de réduire et de prévenir le déclin des pollinisateurs, la Commission pourrait développer et

---

<sup>23</sup> FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. Sous la direction de J. Bélanger et D. Pilling. Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (version française abrégée: *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde en bref*). Rome (également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca3129en/>).

<sup>24</sup> CGRFA-18/21/7.2, mesure à prendre 3.3.10.

mettre à profit les travaux de sensibilisation et de renforcement des capacités en utilisant les moyens actuellement à sa disposition à différents niveaux.

37. S'agissant de l'objectif de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs qui consiste à surveiller et à évaluer l'état et l'évolution de la situation des pollinisateurs, la Commission, à sa seizième session ordinaire, a demandé à la FAO d'envisager la possibilité d'inclure les abeilles à miel domestiques, et éventuellement d'autres pollinisateurs, dans le DAD-IS<sup>25</sup>. Au vu du manque de données sur les pollinisateurs sauvages<sup>26</sup>, la Commission, à sa dix-septième session ordinaire, a demandé à la FAO d'inclure dans le DAD-IS des champs de données permettant de suivre l'évolution de la diversité des abeilles à miel domestiques qui présentent un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture<sup>27</sup>. Il est rendu compte des progrès réalisés à cet égard dans le rapport sur l'état d'avancement de la mise au point du DAD-IS (*Status of the development of the Domestic Animal Diversity Information System*)<sup>28</sup>. Les possibilités ne manquent pas pour renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations et les institutions en matière de suivi et de communication des données sur les pollinisateurs et sur les activités les concernant.

## VI. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

38. La Commission souhaitera peut-être:

- i. prendre note du projet d'étude et formuler des observations à ce sujet;
- ii. demander à la FAO de mettre la dernière main à l'étude et de la diffuser;
- iii. demander à la FAO de veiller à ce que les conclusions de l'étude soient prises en compte dans ses travaux qui concernent les pollinisateurs et dans la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs;
- iv. inviter les pays à promouvoir l'utilisation durable et la conservation des pollinisateurs, y compris les abeilles à miel, à veiller à ce que les pollinisateurs soient dûment pris en compte dans les politiques locales, nationales, régionales et internationales, y compris au moment de l'élaboration des politiques, et à communiquer au DAD-IS les données nationales sur la diversité des abeilles à miel domestiques;
- v. demander à la FAO de réfléchir à la nécessité et aux modalités de fonctionnement d'une plateforme mondiale consacrée aux pollinisateurs et aux services de pollinisation, chargée de faciliter et de coordonner les initiatives nationales et de convenir d'activités à mener au niveau mondial, qui seraient alignées sur les activités et initiatives existantes et viendraient les compléter, et demander également à la FAO de faire rapport à la Commission sur ce point à sa prochaine session;
- vi. réfléchir à la suite qu'elle peut donner aux conclusions et aux recommandations issues de l'étude, une fois la version finale de celle-ci établie, et aux mesures de suivi à prendre pour que la Commission et ses membres continuent de renforcer leurs travaux sur les pollinisateurs, y compris les abeilles à miel.

---

<sup>25</sup> CGRFA-16/17/Report Rev.1, paragraphe 46.

<sup>26</sup> CGRFA-17/19/11.2/Inf.3 Rev.1, paragraphe 18.

<sup>27</sup> CGRFA-17/19/Report, paragraphe 92.

<sup>28</sup> CGRFA-18/21/10.2/Inf.3.